

Ambassade  
de la République Algérienne  
Démocratique et Populaire  
Vienne



سفارة  
جمهورية الجزائر الديمقراطية الشعبية

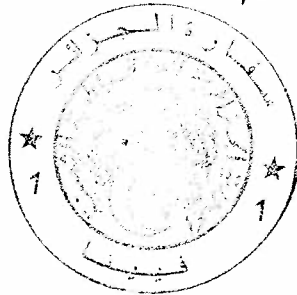
Rudolfingasse 18, A-1190 Vienne, Autriche  
Tel : +43 1 3698853, Fax : +43 1 3698856, E-mail : [office@algerian-embassy.at](mailto:office@algerian-embassy.at) [www.algerian-embassy.at](http://www.algerian-embassy.at)

N° 44 /2006/MP/ODC

### NOTE VERBALE

La Mission Permanente de la République Algérienne Démocratique et Populaire auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales, à Vienne, présente ses compliments à l'Office contre la Droque et le Crime et, a l'honneur de lui faire parvenir, ci- joint, dûment renseigné par le Ministère algérien de la Justice, le questionnaire relatif à l'application des règles et des normes en matière de prévention du crime.

La Mission Permanente de la République Algérienne Démocratique et Populaire auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales, à Vienne, saisit cette occasion, pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.



Vienne, le 9 octobre 2006.

Office des Nations Unies  
contre la Droque et le Crime  
Centre International de Vienne,  
Vienne.

UNOV REGISTRY	
LOG. NO. 209753	ACTION BY LAST (ATT)
13 OCT 2006	
INFO: CSS	ACTION DUE DATE
<input type="checkbox"/> FOR SIGNATURE	
<input type="checkbox"/> FOR COMMENTS	
FILE: ALG	

## **I – Structuration de la prévention du crime au niveau des pouvoirs publics :**

### **- Question 1 :**

**Réponse : oui**

Dans le cadre de la prévention sociale de la criminalité, le secteur de la justice a organisé une série de journées « portes ouvertes » aux fins d'instaurer un dialogue direct et sincère entre le citoyens et la justice en vue de faire connaître à ce dernier ses droits et obligations légales et l'interpeller sur la nécessité et l'utilité de la mise en place d'une justice de proximité.

Dans le même contexte, des rencontres sont organisés à l'échelle locale entre magistrats et hommes de lois, notamment les avocats, ainsi que les médiats et des représentants de la société civile.

Il en est de même, au niveau du parlement qui délègue ses représentants au niveau local pour instaurer un débat sur les fléaux sociaux et la politique de prévention avec les citoyens de leurs circonscriptions.

Enfin, plusieurs associations activistes dans ce domaine, et enregistrent des résultats encourageants dans le milieu des jeunes pour les préserver des fléaux de la drogue.

### **- Question 2 :**

**Réponse : oui**

Plusieurs stratégies ont été élaborés en vue de lutter contre certaines formes spécifiques de délinquance. (délinquance juvénile, abus de stupéfiants, infractions à la circulation routière, la lutte contre la corruption ...). Une réflexion est cependant engagée, pour la mise en place d'une stratégie globale qui permettrait de s'attaquer aux causes profondes et communes à toutes les formes de délinquance.

\*\*\*/\*\*

Au cours de l'année 2006 une commission nationale de coordination a été installée au niveau du ministère de l'intérieur. Elle est chargée notamment de procéder à la collecte de l'information en vue d'évaluer l'ampleur et les tendances de la criminalité et son implication sur la sécurité publique. Elle est chargée également de coordonner et orienter les actions menées par les différents secteurs concernés par la lutte contre la criminalité.

Il s'agit pour le moment, d'une structure de concertation et de coordination dont l'organisation et les missions ne sont pas encore fixées par un texte légal.

Il y a lieu de relever que l'ensemble des lois particulières promulguées dans le cadre de la lutte contre la criminalité, prévoient dans leur dispositif le volet de la prévention.

**- Question 3 :**

**Réponse :**

- La structure centrale visée au point 2 ci-dessus institué auprès du ministère de l'intérieur.

**- Question 5 : (a – b – c –d)**

**Réponse : oui pour l'ensemble des sous questions.**

\*\*\*/\*\*

## **II – les Approches de la prévention du crime :**

**- Question 6 :**

**Réponse : oui**

**- Question 7 :**

**Point a) :**

**Réponse : oui**

Dans ce contexte, un projet de loi relatif à la protection de l'enfance a fait l'objet courant 2006 d'un examen au niveau du conseil du gouvernement, dans l'attente de son adoption par le conseil des ministères et sa transmission au parlement.

Ledit projet consacre plusieurs principes contenus dans les instruments internationaux relatifs au droit de l'enfant dont les plus importants concernent :

- les droits fondamentaux dont jouit l'enfant sans aucune discrimination.
- l'intérêt supérieur de l'enfant comme l'unique but recherché lors de la prise de toute mesure judiciaire à l'égard de l'enfant.
- l'association de l'enfant à toutes les procédures, mesures et décisions judiciaires le concernant.
- la protection sociale des enfants en danger moral.
- la protection judiciaire des enfants délinquants.
- ledit projet prévoit également l'institution d'une journée nationale de l'enfant.

\*\*\*/\*\*

**Question 7 :**

**Point b)**

**Réponse : oui**

L'assistance de ces personnes se traduit par les facilitations qui leur sont accordées pour l'accès à la justice.

**Question 7 :**

**Point c)**

**Réponse : oui**

Dans ce cadre, il y'a lieu de noter la création de plusieurs associations s'occupant de la promotion des droits de la femme notamment les femmes vulnérables (illettrées, handicapées, filles mères, femmes battues).

**Question 8 :**

**Réponse : oui**

- Ministère de la santé.
- Ministère chargé de la formation professionnelle
- Ministère de la solidarité nationale.
- Ministère de la jeunesse et des sports.

**Question 9 :**

**Point a)**

**Réponse : oui**

Il y a lieu de rappeler que l'âge limité légal de la scolarité est fixé à 16 ans.

A ce titre, les associations des parents d'élèves jouent un rôle important dans les programmes de prévention du crime et constituent réellement un trait d'union entre l'école et la famille et pour toute la société.

\*\*\*/\*\*

**Question 9 :**

**Point b)**

**Réponse : oui**

Les ministères chargés de la promotion de la jeunesse, prennent en charge dans leur programme d'action, diverses activités culturelles et sportives tendant à l'épanouissement des jeunes ainsi que la réinsertion sociale des catégories marginalisées ou exclus.

C'est dans ce cadre que le ministère de la justice a conclu une série de conventions avec les dits secteurs en vue d'assurer une meilleure prise en charge sociale des détenus élargis pour éviter la récidive

**Question 9 :**

**Point c)**

**Réponse : oui**

En conformité avec les us et les coutumes de notre pays, la commission de révision de la législation pénale a inscrit dans son programme les modes alternatifs de règlement des conflits.

**Question 9 :**

**Point d)**

**Réponse : oui.**

par le biais de la société civile.

**Question 9 :**

**Point e)**

**Réponse : oui**

Les médias tant publics que privés (presses écrite, audiovisuelle ...) jouent au rôle primordial dans la prévention du crime.

\*\*\*/\*\*

**Question 10 :**

**Réponse : oui**

Plusieurs activités culturelles, éducatives et sportives sont programmées au niveau local particulièrement en direction des populations et catégories vulnérables.

\*\*\*\*\*